



Ste Emérence

## COMPTE RENDU DU CM DU 28 août 2017

VILLEXAVIER, le 26 octobre 2017

Secrétaire : Stéphane TARTRE, Sandrine RENAUD

Absent : Hervé CHAPUZET, Pierre BONNEAUD excusés

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 10 AVRIL 2017

Conformément à l'engagement pris, le sommaire des comptes rendus et le relevé des décisions avec la signature des conseillers a été affiché dans tous les lieux de la commune, ainsi que l'ordre du jour de cette réunion de conseil.

B.RABEYROLLES indique la difficulté qu'il y a à synchroniser la rédaction du compte rendu avec numérotation des délibérations et la production des extraits de délibération à la sous préfecture pour la mise en œuvre des décisions. Dans l'idéal il faudrait que les délibérations à prendre soient déjà préparées et numérotées et donc que le compte rendu ne s'écarte pas de la trame de départ.

Or notre conseil est une instance où nous exposons et débattons vraiment, ce qui nous amène à des décisions qui sont souvent remaniées ou bien différentes de ce qui pouvait se prédire.

Pour l'instant, les extraits de délibération fournis à la sous préfecture ne sont pas numérotés, ils le seront après adoption de chaque compte rendu.

B.RABEYROLLES reprend les principaux thèmes en les commentant de leur actualité.

*2017-5-N°1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 10 AVRIL 2017.*

### 2. ORDRE DU JOUR

#### 2.1. ÉCOLE

##### 2.1.1. Rentrée 2017

Le SIVOS a augmenté les frais de cantine et de garderie pour les enfants des communes non adhérentes. Par exemple la cantine est à 3,5 € au lieu de 2,5.

B.RABEYROLLES qui en a été mis au courant presque par hasard via Mme GUILLEMET pense qu'il faudrait anticiper un mouvement des parents, 5 parents pour 10 enfants à cette rentrée, en prenant en charge cet euro supplémentaire au vu des décomptes du SIVOS effectué pour chaque parent chaque mois.

Le conseil ne souhaite pas s'engager dans cette voie pour l'instant. La décision n'est pas mise au vote. A revoir après les décisions de justice de septembre.

##### 2.1.2. Le point sur les procédures

Conformément à l'information faite par S.BEDOCHAUD à chaque conseiller, B.RABEYROLLES reprend chaque procédure.

Le référé provision du SIVOS a fait long feu et a été écarté par le juge : « dépense non obligatoire en l'état, sérieusement contestée.

Les contentieux contre le SIVOS participation 2015 et 2016 sont déjà acquis, le juge cassera les décisions du SIVOS pour non-conformité à la Loi.

Concernant la non diffusion de documents administratifs pour 2015 et pour 2016 (en même temps que la participation 2016) : elles sont avérées, donc devraient aboutir à la condamnation du SIVOS.

La principale reste le recours contre la préfecture pour la fixation des participations 2012 à 2015 : B.RABEYROLLES pense qu'il y a suffisamment d'irrégularités dans leur fixation pour que le juge les rejette en bloc. Il estime nos chances à 75/25.

Du reste, la commune pourrait faire appel ne serait ce que parce que cela conditionnera aussi 2016 et la suite : en 2016 le SIVOS a classé les pénalités de ses procès perdus au titre des dépenses scolaires.

N° Dossier	Affaire	Objet	Accès SAGACE	Date audience
1502607	VILLEXAVIER/SIVOS ST SIMON	Recours excès pouvoir cont 2015	T86-1502607-14188	21/09/2017
1502881	B RABEYROLLES C/SIVOS ST SIMON	Refus communication documents adm.	T86-1502881-56753	31/08/2017
1602077	VILLEXAVIER/PREFET 17	Annulation arrêtés préf. Cont 2012 à 2015	T86-1602077-58206	21/09/2017
1600343	PREFET 17/VILLEXAVIER	Recours c/délib 26/08/2015 contrat travail pour transport scolaire	T86-1600343-91330	CLOS
16067000034	VILLEXAVIER / Pdt SIVOS-Prefet-Tresorier	Concussion	Pénal	
1700264	PREFET 17/VILLEXAVIER	Recours c/délib 08/09/2016 location véhicule	T86-1700264-40743	21/09/2017
1700681	SIVOS ST SIMON/VILLEXAVIER	Référé provision	T86-1700681-27606	CLOS
1701026	VILLEXAVIER/SIVOS ST SIMON	Recours annulation participation cont 2016	T86-1701026-14167	21/09/2017

## 2.2. URBANISME

### 2.2.1. Plan Local d'Urbanisme

On a pris beaucoup de retard sur le PLU. Le PADD a été adopté en avril, « reste à le traduire ».

Le prochain conseil municipal devra arrêter le projet de PLU avant transmission aux personnes publiques associées qui auront alors 3 mois pour rendre leur avis. Il sera donc nécessaire de le présenter publiquement avant la décision du conseil : la traduction cartographique et le règlement devront être prêts.

Franck DUBOIS toujours à la manœuvre pour ce qui concerne la cartographie.

B.RABEYROLLES indique qu'il a effectué trois démarches transactionnelles auprès de particuliers :

- Chez BRUNETIÈRE auprès des propriétaires bordant la voie d'accès du bas (allée de chez Trochon) : MM.VANGREVELINGHE et RODIER pour remettre en état la chaussée et l'évacuation des eaux tout en redécoupant les parcelles. En cas de refus manifeste de B.RODIER, il envisage de ne pas classer sa parcelle en zone constructible et de le contraindre à rouvrir le fossé d'évacuation des eaux de la chaussée qui mène chez son fils et qui ne permet pas non plus l'évacuation des eaux de la voie publique.
- Chez MOCAT : auprès de Joël MARTIN et par la suite MARTIN/CHARRIER/GRELIER-HOEKS. Il s'agit de lui vendre la voie communale qui rase son pas de porte en échange de petites parcelles qui sont derrière sa maison. La voie de desserte passerait derrière et ces parcelles seraient aménagées en parking public (au moins 4 places). La sortie des GRELIER/HOEKS serait pratiquée entre CHARRIER/MARTIN de manière à ce que cette maison puisse avoir du terrain devant et s'enclorre. J.MARTIN prendrait en charge tous les bornages, le jeu serait à somme nulle pour la mairie, V.CHARRIER obtiendrait la constructibilité derrière chez elle jusqu'au chemin rural. Alors que cela confèrerait de la valeur à sa maison, B.RABEYROLLES a pu rencontrer J.MARTIN cet été ... mais accompagné de son frère Bernard qui est toujours aussi brillant de bêtise. La discussion n'a pas pu se terminer normalement.
- À la BAUDRIE : il s'agissait d'obtenir de M. ALARCON propriétaire de 16 000 m<sup>2</sup> de terres agricoles qui ont fait l'objet d'un CU avant 2008 pour deux maisons avec une forte restriction de la DDAF, qu'il veuille bien délimiter les lots qui pourraient faire l'objet d'une constructibilité dans notre PLU, sans quoi tout serait déclaré en agricole. M. ALARCON a

tenu depuis à faire valoir un projet de lotissement pour 4 maisons : B.RABEYROLLES dit qu'il laissera passer au moins pour prouver à M.ALARCON que les services de l'État ne laisseront jamais passer. à suivre.

### 2.2.2. Autres décisions d'urbanisme

CU Famille BOUILLON chez Brunetière : en fait c'est une demande de renouvellement mais comme les « taxes » ont changé entre temps ... il faut refaire (derrière S.TARTRE et devant J.GENTIS). Pas de problème.

CU M.DAVANCAZE sur l'ancienne D19 après chez Sandrine GRIMBERT : très peu de chance d'aboutir en raison « zone inondable » et hors PAU.

CU famille GUIET à LA BAUDRIE : renouvellement CU au coin de la route d'AGUDELLE : ne devrait pas poser de problème.

CU DOUBLET : les parents reprennent le projet de construire deux maisons derrière les deux jumelles routes de COURPIGNAC en reprenant le chemin privé des deux autres : avis défavorable.

### **2.3. PROJET DE SALLE DES FÊTES**

Nous avons reçu un avis de notification de subvention du Département de 35% de la dépense éligible... mais seulement pour un projet plafonné à 180 000 € ... nous en présentions deux en espérant que la spécificité « énergie/isolation/ventilation » serait reconnue.

Il nous manquerait donc 35% de 180 000 € soit 63 000 € dans notre financement initial.

De plus le maire rapporte les dires de Mme DABOUIS sous préfète de JONZAC qu'il a rencontrée le 26 juillet : « votre projet n'est pas prioritaire, mais n'a pas été définitivement écarté ».

B.RABEYROLLES propose que le projet soit réduit à sa forme de 2015 : « la mise aux normes PMR » soit la refonte des façades est et nord en ajoutant si possible les rangements prévus au sud dans le prolongement de la cuisine.

Seraient en suspend : l'agrandissement par derrière, la refonte de tout le faux plafond avec l'isolation et le chauffage.

Ainsi il pourrait proposer à la sous préfecture une restitution partielle de la DETR 2015 puisque cette tranche est également financée par la région (40% et le département 35%, ce qui permettrait à l'État de lui réallouer 25% pour une tranche « agrandissement » de 120 000 € jusqu'à 180 000 € à cumuler avec le Département (35%). Ainsi nous devrions avoir un taux de subvention proche de 70% pour 180 000 € HT de travaux.

Les conseillers insistent pour que les rangements et l'arrière cuisine soient fait en priorité.

Pour B.RABEYROLLES, le problème est que nos subventions certaines et au 2/3 ne concerne que les travaux PMR...

Vote unanime.

**2017-5-N°2 : REDÉPLOIEMENT DU PROJET SALLE DES FÊTES SUR UN TOTAL ÉLIGIBLE DE 180 000 € HT**

**2017-5-N°3 : MANDAT AU MAIRE DE RENÉGOCIER LE DETR 2015 ET LA DEMANDE 2017**

## 2.4. AUTRES DÉCISIONS

### 2.4.1. Décision modificative de crédits : Virements crédits 3 : achat panneaux villages

#### CREDITS A OUVRIR

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	2188	ONA	Achat panneaux – Matériel divers	3 000,00
			TOTAL	3 000,00

#### CREDITS A REDUIRE

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	- 3 000,00
			TOTAL	-3 000,00

#### **2017-5-N°4 : ACCORD UNANIME POUR LE VIREMENT DE CRÉDITS N° 3**

### 2.4.2. modification des statuts du Syndicat Mixte de la Seugne en Haute-Saintonge

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que lors de son dernier conseil syndical, le 27 juin 2017, le SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE a procédé à la modification de ses statuts afin de valider sa fusion avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU TRÈFLE EN CHARENTE.
- Que le SIAH DU TRÈFLE EN CHARENTE a adopté la même procédure lors de son conseil syndical du 3 juillet 2017.

Après avoir donné lecture des délibérations du conseil syndical du SMSHS, du SIAH DU TRÈFLE EN CHARENTE et du projet de statuts adopté à cette occasion par les conseils syndicaux, le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur proposition laquelle, pour être validée par le représentant de l'État, doit être approuvée par la majorité qualifiée des conseils municipaux, majorité qualifiée qui est détaillée dans l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **2017-5-N°5 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMSHS**

### 2.4.3. retrait de la délibération contre l'installation des compteurs électriques LINKY

B.RABEYROLLES informe le conseil que la commune n'est plus en compétence de la distribution électrique depuis le mandat qu'elle a donné au SDEER.

Aussi il ne sert à rien de délibérer sur le sujet : la sous préfecture vient de lui en faire l'observation préalable à un déférer au TA.

Il propose le retrait de cette délibération puis de faire part au SDEER de la position de principe adoptée par le conseil municipal : « nous refusons le déploiement de tels compteurs auprès de nos administrés tant que les exploitants ne s'engageront pas à ne pas fournir les données permettant de reconstituer des éléments de vie privée de chacun.

Accord unanime

#### **2017-5-N°6 : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION INTERDISANT LE DÉPLOIEMENT DE COMPTEURS LINKY**

#### **2017-5-N°7 : MANDAT AU MAIRE DE FAIRE PART DE L'OPPOSITION DE CE DÉPLOIEMENT AU SDEER TANT QUE NE SERA PAS GARANTIE L'EXPLOITATION DES DONNÉES PRIVÉES QU'ILS PEUVENT RELEVER**

#### 2.4.4. Achats/reventes de parcelles boisées

Pour 2018 B.RABEYROLLES souhaite renouveler l'opération lancée en 2015 et dont les dernières reventes viennent d'être effectuées.

La commune s'appuiera en particulier sur la procédure de déshérence qui s'achèvera mi novembre et permettra l'attribution d'environ 2,1 ha de bois pour 19 propriétaires non identifiés à ce jour.

Une réunion publique sera programmée pour le lancement, sachant que la nouveauté pourrait être d'acheter à un prix déjà convenu entre deux preneurs : la commune ne s'interposerait que dans la mesure où le preneur s'engagerait sur le prix convenu, notamment par la signature de chèques préalablement à l'achat initial.

Les acquisitions pourraient donc déjà commencer pour ne pas perdre de temps. Un fichier actualisé des propriétaires sera produit pour servir de base de travail.

Accord unanime

**2017-5-N°8 : MISE EN ŒUVRE DE LA SECONDE TRANCHE D'ACHAT REVENTE DE BOIS POUR 2018**

**2017-5-N°9 : ACHAT DES BOIS DE M.FERNAND RICHARD PROPOSÉS PAR LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES ET VIREMENTS DE CRÉDITS N°4 DE 300 € POUR L'ACHAT**

#### 2.4.5. Lancement d'une activité hebdomadaire de gymnastique : mercredi 19 :15 / 20 :15

Sandrine RENAUD a recueilli plus de 20 candidatures pour une pratique hebdomadaire de gymnastique qui aurait lieu le mercredi soir de 19h15 à 20h15. Une réunion le 6 septembre en arrêtera toutes les modalités avec l'association de gymnastique de SOUBRAN. L'adhésion permettra également de rejoindre les soubranais.

Un prix de 90 € à l'année sera proposé. 110 € pour cumuler avec SOUBRAN le lundi même heure ?

La commune leur laisserait l'usage gratuit de la salle des fêtes jusqu'à ce que l'actuelle salle d'activité soit prête à les recevoir.

Accord unanime

**2017-5-N°10 : MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FÊTES POUR ACCUEILLIR LES SÉANCES DE GYMNASTIQUE DU MERCREDI SOIR**

La réfection de la salle d'activité et la proximité de la cuisine de l'ancienne école pourraient permettre la location d'un ensemble plus adapté aux besoins des administrés que la grande salle des fêtes.

Accord unanime : une délibération fixant le tarif de la location sera pris dès qu'elle sera livrée

#### 2.4.6. Nettoyage du site de la distillerie

M.VALLUET aidé de S.TARTRE et de JP. BIROT ont entamé le nettoyage du site mais sont tombés sur de nombreux déchets métalliques qu'il faudra évacuer.

De même il faut pouvoir arracher des arbres qui sont trop près des bâtiments. Le maire autorisera donc la location d'un tracto ou d'une mini pelle

Le conseil s'achève à 22 heures

# Conseil municipal du 28 août 2017

## Table des matières :

(les comptes rendus du conseil municipal sont, de droit, consultables par tout citoyen sans délai et sans entrave, les séances de conseil sont ouvertes à tous les publics sauf décision explicite de « huis clos » prise à la majorité du conseil et sauf débat et délibération concernant directement une personne qui est alors priée de quitter la salle pendant que son cas est évoqué).

<b>1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 10 AVRIL 2017 .....</b>	<b>1</b>
<b>2. ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>1</b>
2.1. ÉCOLE .....	1
2.1.1. Rentrée 2017.....	1
2.1.2. Le point sur les procédures .....	1
2.2. URBANISME .....	2
2.2.1. Plan Local d'Urbanisme .....	2
2.2.2. Autres décisions d'urbanisme.....	3
2.3. PROJET DE SALLE DES FÊTES.....	3
2.4. AUTRES DÉCISIONS.....	4
2.4.1. Décision modificative de crédits : Virements crédits 3 : achat panneaux villages .....	4
2.4.2. modification des statuts du Syndicat Mixte de la Seugne en Haute-Saintonge .....	4
2.4.3. retrait de la délibération contre l'installation des compteurs électriques LINKY .....	4
2.4.4. Achats/reventes de parcelles boisées.....	5
2.4.5. Lancement d'une activité hebdomadaire de gymnastique : mercredi 19 :15 / 20 :15 .....	5
2.4.6. Nettoyage du site de la distillerie .....	5

# Conseil municipal du 28 août 2017

## Relevé des décisions

(indication des N° de page du compte rendu) :

2017-5-N°1 :	ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 10 AVRIL 2017.....	1
2017-5-N°2 :	REDÉPLOIEMENT DU PROJET SALLE DES FÊTES SUR UN TOTAL ÉLIGIBLE DE 180 000 € HT.....	3
2017-5-N°3 :	MANDAT AU MAIRE DE RENÉGOCIER LE DETR 2015 ET LA DEMANDE 2017 .....	3
2017-5-N°4 :	ACCORD UNANIME POUR LE VIREMENT DE CRÉDITS N° 3 .....	4
2017-5-N°5 :	APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMSHS .....	4
2017-5-N°6 :	RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION INTERDISANT LE DÉPLOIEMENT DE COMPTEURS LINKY.....	4
2017-5-N°7 :	MANDAT AU MAIRE DE FAIRE PART DE L'OPPOSITION DE CE DÉPLOIEMENT AU SDEER TANT QUE NE SERA PAS GARANTIE L'EXPLOITATION DES DONNÉES PRIVÉES QU'ILS PEUVENT RELEVER.....	4
2017-5-N°8 :	MISE EN ŒUVRE DE LA SECONDE TRANCHE D'ACHAT REVENTE DE BOIS POUR 2018.....	5
2017-5-N°9 :	ACHAT DES BOIS DE M.FERNAND RICHARD PROPOSÉS PAR LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES ET VIREMENTS DE CRÉDITS N°4 DE 300 € POUR L'ACHAT.....	5
2017-5-N°10 :	MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FÊTES POUR ACCUEILLIR LES SÉANCES DE GYMNASTIQUE DU MERCREDI SOIR .....	5

**Absent excusé**

**Jean Pierre BIROT**

**Pierre BONNEAUD**

**Marie-Claire BRISSON**

**Absent excusé**

**Hervé CHAPUZET**

**Annick DARAN**

**Franck DUBOIS**

**Sandrine RENAUD**

**Sylvie GRUGET**

**Bastien RABEYROLLES**

**Stéphane TARTRE**